



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial 277.2023 - édition du 14/11/2023**





**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service déplacements risques sécurité  
Pôle sécurité déplacements crise**

AP n° 2023-167 DDTM/SDRS/PSDC

Nice, le 14 novembre 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

### **Portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A8, Section tunnels de l'Arme et de Ricard sud Commune de Roquebrune-Cap-Martin**

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** le code de la route et notamment l'article R432-7 ;
- Vu** la loi 55-435 du 18 avril 1955, modifiée portant statut des autoroutes ;
- Vu** le décret du 29 novembre 1982 modifié approuvant la convention passée entre l'État et la Société des Autoroutes Estérel Côte d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA) modifié pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des autoroutes concédées et ses avenants ultérieurs ;
- Vu** le règlement de l'exploitation du réseau ESCOTA, approuvé en date du 8 janvier 2021 ;
- Vu** l'arrêté de police n°2022 – 51 du 4 novembre 2022 portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A8 « La Provençale » sur la section comprise entre la limite du département du Var/Alpes-Maritimes et la frontière italienne ;
- Vu** l'arrêté n°2012-0604 du 11 juillet 2012 autorisant l'ouverture de chantiers courants ou de réparation sur les autoroutes A8 et A500 dans la traversée des Alpes-Maritimes ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-799 du 10 octobre 2023 donnant délégation de signature à monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-824 du 10 octobre 2023 portant subdélégation de signature aux directeurs adjoints et aux cadres de la direction départementale des territoires et de la mer ;
- Vu** la demande présentée DESC 2023-162 par la Société ESCOTA en date du 6 octobre 2023 ;
- Vu** l'avis favorable du service DGITM/DIT/GRN/GCA2, en date du 13 octobre 2023 ;
- Vu** l'avis favorable du Conseil départemental, en date du 10 novembre 2023 ;
- Considérant** la nécessité d'organiser la circulation dans le cadre de la maintenance des équipements des tunnels de l'Arme et du Ricard, durant la période du lundi 27 novembre 2023 au vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 (4 nuits) de 21h à 5h.

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

## A R R Ê T E

### Article 1<sup>er</sup> :

En raison de travaux de maintenance des équipements des tunnels de l'Arme et du Ricard, durant les nuits du lundi 27 novembre 2023 au vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 (4 nuits) de 21h à 5h, les conditions de circulation de l'autoroute A8 sont temporairement modifiées comme suit:

- la bretelle d'entrée de l'échangeur n°58 (Roquebrune) dans le sens de circulation France→Italie est fermée à la circulation de tous les véhicules,
- la circulation dans le sens France → Italie est basculée sur la chaussée opposée depuis l'interruption du terre-plein central (ITPC) d'entrée au PR 211+700 jusqu'à l'ITPC de sortie au PR 214+300 , soit sur 2,6km,
- la vitesse est réduite à 50km/h,

Dans le cadre de la sécurité, l'aire de Beausoleil est fermée durant la période de travaux de 14h à 6h et ce quotidiennement. La gendarmerie nationale veillera à l'évacuation de toute occupation de l'aire de Beausoleil.

### Article 2 :

Durant la fermeture de la bretelle d'entrée de l'échangeur, la circulation est organisée comme suit :

- **Dans le sens France-Italie pour accéder à l'autoroute A8 :**

Suivre la RD 2564 en direction de Roquebrune Cap Martin et Monaco, puis la RD 6007 vers Menton, puis prendre la direction de l'autoroute A8 en suivant la RD 2566, puis la RD 22a et emprunter l'entrée de l'échangeur n° 59 Menton au PR 220+100 dans le sens France-Italie.

- **Pour accéder à l'autoroute A8 (véhicules PL supérieur à 10 m de long):**

Au rond-point, prendre Av. Agerbol/D51, prendre à gauche sur Bretelle du Vistaero/D51, prendre à gauche sur Av. Prince Rainier III/D6007, prendre la direction nord-est sur Av. Prince Rainier III/D6007 vers Esc. de Bestagna, au rond-point, prendre la 3e sortie sur Av. de la Côte d'Azur/D6007 au rond-point, prendre la 1re sortie sur Av. Paul Doumer/D52, au rond-point, prendre la 2e sortie sur Av. Sylvio de Monlégon/D52, au rond-point, prendre la 2e sortie et continuer sur Av. Sylvio de Monlégon/D52, prendre la direction nord-ouest sur Av. Sylvio de Monlégon/D52, au rond-point, prendre la 2e sortie sur Prom. Du Cap-Martin/D52. Suivre D52 en direction de Av. Carnot/D6007, prendre la direction nord-est sur Prom. du Soleil/D52 vers Rue Albin, prendre à gauche sur Rue Albin/D52, suivre D2566 en direction de D22A, prendre à droite sur Av. Carnot/D6007, au rond-point, prendre la 2e sortie sur Av. de Verdun/D2566, au rond-point, prendre la 2e sortie et continuer sur D2566, au rond-point, prendre la 4e sortie et continuer sur D2566, au rond-point, prendre la 2e sortie et continuer sur D2566, au rond-point, prendre la 3e sortie sur Rte de Sospel/D2566, au rond-point, prendre la 2e sortie sur D22A, tourner à gauche pour rester sur D22A.

### **Article 3 :**

La signalisation temporaire et de déviation sera conforme à la réglementation en vigueur et sera mise en place et entretenue par les soins des services d'exploitation de la société d'ESCOTA.

### **Article 4 :**

Les usagers seront informés des dispositions du présent arrêté par des panneaux d'information sur les autoroutes et les autres voiries, par la diffusion de messages sur Radio Trafic FM 107.7 et par les autres médias.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice dans ce même délai. Le défaut de réponse de l'administration au recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois après sa réception fait naître une décision implicite de rejet. L'intéressé dispose alors, pour former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née la décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible sur le site internet : « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

### **Article 6 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes, et ampliation sera adressée à :

- M. le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer ;
- M. le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Alpes Maritimes ;
- M. le commandant du peloton de gendarmerie de Nice ;
- M. le commandant du peloton de gendarmerie de Mandelieu-la-Napoule ;
- M. le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière ;
- M. le directeur d'exploitation de la société Escota.

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution, ainsi que pour information à :

- MM. les maires de la commune de Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service déplacements-risques-sécurité

  
Chantal REYNAUD



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service déplacements risques sécurité  
Pôle sécurité déplacements crise**

AP n° 2023-174 DDTM/SDRS/PSDC

Nice, le 10 novembre 2023

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

**Portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A8  
nécessitant la fermeture de la bretelle de sortie n° 51.1 dans le sens France → Italie  
Commune de Nice**

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu** le code de la voirie routière ;
  - Vu** le code de la route et notamment l'article R432-7 ;
  - Vu** la loi 55 435 du 18 avril 1955, modifiée portant statut des autoroutes ;
  - Vu** le décret du 29 novembre 1982 modifié approuvant la convention passée entre l'État et la Société des Autoroutes Estérel Côte d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA) modifié pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des autoroutes concédées et ses avenants ultérieurs ;
  - Vu** l'arrêté n°2012-0604 du 11 juillet 2012 autorisant l'ouverture de chantiers courants ou de réparation sur les autoroutes A8 et A500 dans la traversée des Alpes-Maritimes ;
  - Vu** l'arrêté de police n°2022 – 51 du 4 novembre 2022 portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A8 « La Provençale » sur la section comprise entre la limite du département du Var/Alpes-Maritimes et la frontière italienne ;
  - Vu** l'arrêté n°2023-014 du 11 avril 2023 portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A8 « La Provençale » du PR 157+200 au PR 224+000 et sur l'A500 du PR 0+000 au PR 3+000, entre Mandelieu et la frontière italienne sur les territoires des communes traversées ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-799 du 10 octobre 2023 donnant délégation de signature à M. Eric LEFEBVRE, directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-824 du 10 octobre 2023 portant subdélégation de signature aux cadres de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;
  - Vu** le dossier DESC n°2023-174 présenté par la Société ESCOTA, en date du 8 novembre 2023 ;
  - Vu** l'avis favorable de la société ESCOTA en date du 8 novembre 2023 ;
  - Vu** l'avis favorable du service DGITM/DIT/GRN/GCA2 en date du 10 novembre 2023 ;
- Considérant** que la métropole Nice Côte d'Azur a transmis le 9 novembre 2023, l'arrêté Métropolitain N° NCA 2023-11-00008/CAR/SC pour la réalisation des travaux de déploiement d'une boucle fibre optique dans des infrastructures Orange

existantes, hors agglomération, sur la RM 6202 bis entre le PR 0+000 (Giratoire des Baraques) et le PR 11+105 (Giratoire de la 8ème rue à Carros) dans les deux sens de circulation, la RM 6210 entre les PR 0+000 et 1+290, dans les deux sens de circulation, et la bretelle d'accès à la RM 6202 bis depuis l'autoroute A8, en venant d'Aix-en-Provence à compter du 20/11/2023 au 24/11/2023 de 22h à 04h ;

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation de la bretelle de sortie n° 51.1 (Carros) de l'autoroute A8, dans le sens France-Italie, les nuits du lundi 20 novembre 2023 au vendredi 24 novembre 2023 (4 nuits) de 22h00 à 4h00, en raison de ces travaux de déploiement de la boucle fibre optique dans des infrastructures Orange existantes ;

**Sur** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

## **A R R Ê T E**

### **Article 1<sup>er</sup>:**

En raison de travaux de déploiement d'une boucle fibre optique, la sortie de l'échangeur n° 51.1 de l'autoroute A8, dans le sens France-Italie sera fermée à la circulation de tous les véhicules les nuits :

- du lundi 20 novembre 2023 au vendredi 24 novembre 2023 (4 nuits) de 22h00 à 4h00,

La circulation dans cet échangeur sera organisée comme suit : dans le sens France-Italie

Les véhicules qui ne pourront emprunter la bretelle n° 51.1 sortiront de l'autoroute A8 soit par la sortie n° 52 (Nice Saint-Isidore) au PR 190+184 soit par la sortie n° 51 (Nice Saint-Augustin) au PR 186+849 pour rejoindre la RM 6202.

Les déviations pour rejoindre la zone industrielle de Carros par la RM 6202 et le pont de la Manda seront mises en place par les services de la Métropole Nice Côte d'Azur. La société ESCOTA, assurera la mise en place et l'enlèvement de la signalisation de la fermeture de la bretelle n° 51.1.

Les déviations respectives seront mises en place par l'entreprise intervenante sous la responsabilité de la société ESCOTA.

### **Article 2 :**

La signalisation temporaire sera conforme à la réglementation en vigueur et sera mise en place et entretenue par les soins des services d'exploitation de la société ESCOTA.

**Article 3 :**

Les usagers seront informés des dispositions du présent arrêté par des panneaux d'information sur les autoroutes et les autres voiries, par la diffusion de messages sur Radio Trafic FM 107.7 et par les autres médias.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice dans ce même délai. Le défaut de réponse de l'administration au recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois après sa réception fait naître une décision implicite de rejet. L'intéressé dispose alors, pour former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née la décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible sur le site internet : « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 5 :**

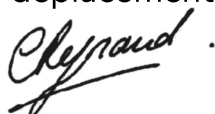
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes, et ampliation sera adressée à :

- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;
- M. le président de la métropole Nice Côte d'Azur ;
- M. le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Alpes-Maritimes ;
- M. le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière ;
- M. le directeur départemental de la sécurité publique des Alpes Maritimes ;
- M. le préfet délégué pour la sécurité et la défense ;

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution, ainsi que pour information à :

- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- M. le maire de Nice ;
- M. le directeur du service DGITM/DIT/GRN/GCA2 ;

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service déplacements - risques - sécurité



Chantal REYNAUD

Nice, le 04 NOV. 2023

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023 - 979**  
**PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'HABILITATION POUR LES FORMATIONS  
AUX PREMIERS SECOURS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE VAL DE  
BANQUIÈRE**

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** la loi 2004-811 du 13 août 2004 de la modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le décret n° 91.834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

**VU** le décret n° 92.514 du 12 juin 1992 relatif à la formation de moniteurs des premiers secours et modifiant le décret n° 91.834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

**VU** le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

**VU** l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

**VU** l'arrêté ministériel du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;

**VU** l'arrêté ministériel du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;

**VU** l'arrêté ministériel du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;

**VU** l'arrêté ministériel du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;

**VU** l'arrêté ministériel du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétence de sécurité



civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs »;

**VU** l'arrêté ministériel du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation » ;

**VU** l'arrêté interministériel du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

**VU** l'arrêté interministériel du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

**VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

**VU** la demande de renouvellement d'habilitation préfectorale datée du 26 octobre 2023, présentée par le représentant légal du syndicat intercommunal à vocation multiple Val de Banquière ;

**VU** la décision d'agrément relative au référentiel interne de formation et de certification requis, délivrées par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer des formations aux premiers secours dans le département des Alpes-Maritimes ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de renouveler l'habilitation du syndicat intercommunal à vocation multiple Val de Banquière ;

**SUR** proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet :

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : l'habilitation pour assurer les formations aux premiers secours est accordée dans le département des Alpes-Maritimes, à compter de ce jour et pour deux ans au syndicat intercommunal à vocation multiple Val de Banquière.

**ARTICLE 2** : cette habilitation lui permet d'assurer la formation aux premiers secours, citée ci-dessous, en application du titre II de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé :

- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).

**ARTICLE 3** : le syndicat intercommunal à vocation multiple Val de Banquière s'engage à :

- assurer les formations aux premiers secours conformément aux conditions décrites dans le dossier déposé en préfecture, dans le respect de son habilitation et des dispositions organisant les premiers secours et leur formation ;
- disposer d'un nombre suffisant de formateurs, de médecins et de moniteurs pour la conduite satisfaisante des sessions qu'elle organise et notamment :
  - x d'une équipe permanente de responsables pédagogiques composée d'au moins un médecin et deux moniteurs titulaires du brevet national de moniteur des premiers secours et de la (ou des) formations complémentaire(s) qu'ils sont appelés à dispenser ;
  - x des matériels techniques et pédagogiques nécessaires aux formations prévues ;
- assurer ou faire assurer le recyclage de ses moniteurs ;
- proposer au préfet des médecins et des moniteurs pour participer aux jurys d'examens des différentes formations aux premiers secours ;
- adresser annuellement au préfet un bilan d'activité faisant apparaître notamment le nombre d'auditeurs, le nombre d'attestations de formations aux premiers secours délivrées ainsi que le nombre de participation de ses médecins et moniteurs aux sessions d'examens organisées dans le département.

**ARTICLE 4** : s'il est constaté des insuffisances graves dans les activités du syndicat intercommunal à vocation multiple Val de Banquière, notamment un fonctionnement non conforme aux conditions décrites dans le dossier ou aux dispositions organisant les premiers secours et leur enseignement, le préfet peut :

- suspendre les sessions de formation ;
- refuser l'inscription des auditeurs aux examens des différentes formations aux premiers secours ;
- suspendre l'autorisation d'enseigner des formateurs ;
- retirer l'habilitation.

En cas de retrait de l'habilitation, un délai de six mois sera respecté avant de pouvoir instruire une nouvelle demande.

**ARTICLE 5** : toute modification apportée au dossier de demande d'habilitation devra être portée à la connaissance du préfet, et ce sans délai.

**ARTICLE 6** : l'habilitation pourra être renouvelée, au terme des deux ans, sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé.

**ARTICLE 7 :** le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au syndicat intercommunal à vocation multiple Val de Banquière.

**ARTICLE 8 :**

- le présent arrêté, pourra faire l'objet, dans le délai de 2 mois suivant sa publication :
  - x soit d'un recours gracieux, auprès du préfet des Alpes-Maritimes, direction des sécurités, SIDPC ;
  - x soit d'un recours hiérarchique, auprès du ministre de l'Intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques, service du conseil juridique et du contentieux, bureau du contentieux des polices administratives.

L'absence de réponse dans le délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.

- le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux :
  - x soit par voie postale, devant le tribunal administratif de Nice, 18, av des Fleurs, 06 000 NICE ;
  - x soit par voie dématérialisée, via le site Internet <https://www.telerecours.fr> :
    - ✓ dans le délai de 2 mois suivant sa publication ;
    - ✓ ou dans le délai de 2 mois suivant la réponse (tacite ou expresse) de l'administration au recours administratif.

**ARTICLE 9 :** le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
DS 4806

  
Benoît HUBER



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des élections et de la légalité  
Bureau des élections**

Nice, le **10 NOV. 2023**

## **ARRÊTÉ**

**Portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Nice**

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** le code électoral ;

**Vu** le décret du 13 septembre 2023 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH en qualité de préfet des Alpes-Maritimes ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 avril 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Nice ;

**Vu** les propositions des maires concernés ;

**Vu** les désignations des délégués de la justice par la présidente du tribunal judiciaire de Nice par ordonnance du 03/10/23 ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Nice, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'arrêté préfectoral du 17 avril 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Nice est abrogé.

**Article 2.** - Sont désignés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont le nom figure dans les tableaux annexés ci-après :

- annexe 1 : communes de moins de 1 000 habitants et communes de 1 000 habitants et plus dont la commission est composée en application de l'article L. 19, VII du code électoral ;
- annexe 2 : communes de 1 000 habitants et plus.

**Article 3.** - Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et les maires des communes de l'arrondissement de Nice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

*Pour le préfet,*  
**Le Secrétaire Général**  
SG 4522



**Philippe LOOS**

Commune	Qualité	NOM Prénom
Ascros	Conseiller municipal	M. VALTIER Jean-Luc
	Déléguée de l'administration	Mme DALMAS Aurélie
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme ROUSE épouse GASTAUD Myriam
Auvare	Conseiller municipal	M. DALMAS Philippe
	Déléguée de l'administration	Mme CAMÉRA Marie-Thérèse
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme WEBTSEER Chantal
Bairols	Conseiller municipal	M. BUERCH Arnaud
	Délégué de l'administration	M. LE BORGNE Eric
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. ALZIAS Gérard
Belvédère	Conseiller municipal	M. GIACOMO Thierry
	Délégué de l'administration	M. BOIS Michel
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme MAIFFREDI épouse LAURENTI Jacqueline
Bendejun	Conseiller municipal	M. GOSSE Joël
	Délégué de l'administration	M. GARGANO Maurice
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme ISOARDI Monique
Berre-les-Alpes	Conseillère municipale	Mme CLAPIER Anne-Marie
	Délégué de l'administration	M. ROSSET Jean-Pierre
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. SIGAUT Jean-Marie
Beuil	Conseillère municipale titulaire	Mme DONADEY Karine
	Conseiller municipal suppléant	M. SCHULLER François
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme BEAUSSY Sylviane
	Déléguée de l'administration suppléante	Mme VITSE Céline
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. RAYBAUD Guy

Commune	Qualité	NOM Prénom
Blausasc	Conseiller municipal	M. COPPIN Georges
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme BACHERINI Michèle
	Délégué de l'administration suppléant	M. MEZZASALMA Sauveur
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. PICCIONI Jean-Pierre
Bollène-Vésubie (La)	Conseiller municipal	M. BERRE Eric
	Déléguée de l'administration	Mme HAMARD ép. ANCOLIO Mireille
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. BOUTROU Georges
Bonson	Conseillère municipale	Mme PILLARD Dolorès
	Délégué de l'administration	M. PERONA Michel
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. COTTA Augustin
Brigue (La)	Conseiller municipal	M. BASSO Boris
	Délégué de l'administration	M. MORANDO Pierre Auguste
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. MORANDO Louis
Cantaron	Conseiller municipal	M. MARTIN Patrice
	Déléguée de l'administration	Mme SUPPA Patricia
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. ALQUIER Claude
Castagniers	Conseiller municipal	M. BOCCIOLESI Richard
	Délégué de l'administration	M. PERRIN Robert
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. LAUGIER Jean-Claude
Castillon	Conseiller municipal	M. DERACHE David
	Délégué de l'administration	M. LIAGRE Fabien
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. BALLEJOS Louis

Commune	Qualité	NOM Prénom
Châteauneuf-d'Entraunes	Conseiller municipal	M. CADE Christian
	Déléguée de l'administration	M. SOZZANI Louis
	Délégué désigné par le TJ de Nice	Mme RICHARD Florence
Châteauneuf-Villevieille	Conseillère municipale	Mme GUYONNET-GARAVAGNO Alissia
	Déléguée de l'administration	Mme MAZZONE épouse LOMBARD Martine
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. ROUX Jean-Pierre
Clans	Conseillère municipale titulaire	Mme FAVARO Marion
	Conseillère municipale suppléante	Mme SAMPEDRO Nathalie
	Délégué de l'administration suppléant	M. CHAUVELOT Alain
	Délégué de l'administration titulaire	M. DANIEL Jean-Marc
	Déléguée désignée par le TJ de Nice titulaire	Mme ALFANO Audrey
Coaraze	Conseillère municipale	Mme HENRI ép. ROHAUT Cécile
	Déléguée de l'administration	Mme DOTTA Liliane
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. MARCONI Joseph
Croix-sur-Roudoule (La)	Conseillère municipale	Mme MAZZELLA di BOSCO Marion
	Délégué de l'administration	M. DASSY Romain
	Délégué de l'administration suppléant	M. MOLINELLO Jean Claude
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. AYMES Franck
Cuébris	Conseillère municipale	Mme GIANNELLI Laurence
	Déléguée de l'administration	Mme TOSELLO Roseline
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. HIVERT Emilien



Commune	Qualité	NOM Prénom
Dalais	Conseiller municipal	M. COLLIN PHILIPPE
	Déléguée de l'administration	Mme MERIEUX ANNIE
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme TALLARIDA ép. RAYER Carmen
Duranus	Conseiller municipal titulaire	M. GOBILLOT Daniel
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme TRAVERSO Sandrine
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. MORELLE Christophe
Entraunes	Conseillère municipale	Mme MASSIERA Janine
	Déléguée de l'administration	Mme GILLOUX Françoise
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme ECHENE Françoise
L'Escarène (L')	Conseiller municipal	M. LUPOTTO Gérard
	Délégué de l'administration	M. GIUGE Robert
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme VALERE ép. BERMON Marguerite
Eze	Conseiller municipal titulaire	M. FABRI Alain
	Conseiller municipal suppléant	M. VAUTEL Jean-Barthélémy
	Déléguée de l'administration	Mme GALLO Maryse
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme FRIGARA ép. DI BENEDETTO Monique
Fontan	Conseiller municipal titulaire	M. DALBERA Yves
	Délégué de l'administration titulaire	M. BELTRAMO Stéphane
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. PASCUCCI Franck
Gilette	Conseiller municipal	M. CARNINO Alain
	Délégué de l'administration	M. FAYARD Manfred
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. ROUCH Michel

Commune	Qualité	NOM Prénom
Guillaumes	Conseiller municipal	M. VIANT Benoit
	Déléguée de l'administration	Mme PONS ép. DAVID Noëlle
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. RAVEL Thierry
Ilonse	Conseiller municipal	M. COLLETTA Didier
	Déléguée de l'administration	Mme DAU Lydie
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. CIAMOS Gilbert
Isola	Conseiller municipal titulaire	M. BOVAS Julien
	Conseiller municipale suppléant	M. OLIVIER François
	Déléguée de l'administration titulaire	M. MALLET Jean-Marie
	Déléguée de l'administration suppléante	Mme CLARY Joséphine
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme ALENGRIN Florence
Levens	Conseiller municipal	M. BERNIGAUD Eric
	Déléguée de l'administration	Mme DEMÉ épouse MAURANDI Catherine
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme PORTANELLY Laurence
Lieuche	Conseiller municipal titulaire	M. BEGALI Raphaël
	Conseillère municipale suppléante	Mme COPS épouse LEIBOFF Cécile
	Délégué de l'administration	M. RENAULT Philippe
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme BROUDY ép. GATTI Nathalie
Lucéram	Conseillère municipale	Mme CORDIER Josiane
	Déléguée de l'administration	Mme PAUL Marguerite
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. PASERO Robert
Malaussène	Conseillère municipale titulaire	Mme ARTHEMISE Edith
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme ALZIARY épouse BRANDINELLI Jeanine
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme LOMBARDO ép. BLANQUET Marie

Commune	Qualité	NOM Prénom
Marie	Conseillère municipale titulaire	Mme GIUGE Julie
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme ALVAREZ Mathilde
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme SALOIS ép. PARENT Danielle
Massoins	Conseiller municipal	M. CHARBEY Alexandre
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme BRUSSIAU Sandra
	Déléguée de l'administration	Mme LO MONACO Marie-Laure
Moulinet	Conseiller municipal	M. PALLANCA Michel
	Déléguée de l'administration	Mme SOSSICH Élodie
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme MOSCHETTI Morgane
Peille	Conseillère municipale	Mme POUPARD ép. OUDINOT Nicole
	Déléguée de l'administration	Mme ASSO ép. MILLO Christiane
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme GRANIER ép. RIZZI Marie
Peillon	Conseiller municipal	M. ROBAUT Charles
	Déléguée de l'administration	Mme PELLEGRINO Joëlle
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme CARDELLI ép. DELLE CAVE Monique
Penne (La)	Conseillère municipale	Mme CASTAGNOLI Liliane
	Délégué de l'administration titulaire	M. MARTIN Jean-Yves
	Délégué de l'administration suppléant	M. GIRELLO Fabrice
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. SAULE Marcel
Péone	Conseiller municipal	M. BAUDIN Eric
	Délégué de l'administration	M. GUEMY Christian
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. BERRUER Dominique
Pierlas	Conseillère municipale	Mme TOCHE Sylvette
	Délégué de l'administration	M. ALZEAL René
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. FOUGERON Michel

Commune	Qualité	NOM Prénom
Pierrefeu	Conseiller municipal	M. TASSONE-CASTEL Gilles
	Déléguée de l'administration	Mme PONS Bernadette
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme STIERS Patricia
Puget-Rostang	Conseiller municipal	M. BANCHI Mario
	Déléguée de l'administration	Mme ROSIE Marie-Claude
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme KACEM ép. LAHMAR Sihem
Revest-les-Roches	Conseiller municipal	M. LIOTIER Florent
	Déléguée de l'administration	Mme LISI Sonia
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme BENAGLIA Marthe
Rigaud	Conseiller municipal titulaire	M. CAMPO Stéphane
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme SARRIOT Evelyne
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme LOCATELLI Jessica
Rimplas	Conseiller municipal titulaire	M. FRANZELLA Stéphane
	Conseiller municipal suppléant	M. ANTONINI Patrick
	Déléguée de l'administration	Mme DELABRETEQUE née COSIMI Gilberte
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. ESTEVE Gilbert
Roquebillière	Conseillère municipale	Mme MANFREDI Monique
	Délégué de l'administration	M. MARIA Jean-Marie
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. CASTELLI Gilbert

Commune	Qualité	NOM Prénom
Roquestéron	Conseiller municipal	M. FUENTE Thomas
	Délégué de l'administration	M. NANNINI Marc
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme COUDON Jeanine
Roquette-sur-Var (La)	Conseiller municipal	M. MEIER Jean-Marie
	Déléguée de l'administration	Mme CHEMINADE Catherine
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme ISTACE ép. AGOSTINI Marie-Gabrielle
Roubion	Conseillère municipale	M. KUENTZ Martine
	Délégué de l'administration	M. BOCCA Roger
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. DONADIO Jean-Michel
Roure	Conseillère municipale titulaire	M. FERRARI Alexandre
	Conseiller municipal suppléant	M. LELEU Jean-Louis
	Déléguée de l'administration	Mme CHEVAL-GARABEDIAN Renée
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme MORETTI Lucette
Saint-Antonin	Conseiller municipal	M. GUSTALONA Laurent
	Délégué de l'administration	M. GIORDANNO Seddik
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme MANSOURI Annie
Saint-Blaise	Conseillère municipale	Mme LAC Danièle
	Délégué de l'administration	M. VIOTTI Thierry
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. AUGIER Jean-Pierre
Saint-Dalmas-le-Selvage	Conseiller municipal	M. ISSAUTIER Philippe
	Délégué de l'administration	M. ALBERT Claude
	Délégué désigné par le TJ de Nice	Mme BARGE Nathalie
Saint-Etienne-de-Tinée	Conseiller municipal	M. BORELLI Christophe
	Déléguée de l'administration	Mme PAYAN Françoise
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. CLARY Gilbert
Saint-Jean-Cap-Ferrat	Conseillère municipale	Mme SAPIA-BRAULT Nadine
	Déléguée de l'administration	Mme TOSCAN Isabelle
	Déléguée désignée par le tgi	Mme CAVALLO ép. CAUCHETEUX Olivia

Commune	Qualité	NOM Prénom
Saint-Léger	Conseillère municipale	Mme DAVID Véronique
	Délégué de l'administration	M. ARNOUX André
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	M. RAPIN Claude
Saint-Martin-d'Entraunes	Conseiller municipal	M. GROTHÉ Guy
	Délégué de l'administration	M. MERCURIO Christian
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. JAUBERT Jean-Jacques
Saint-Martin-du-Var	Conseillère municipale titulaire	M. BOTTIN Matthieu
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme TEUS Louise
	Délégué de la justice	M. MUTTEZ Lionel
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Conseillère municipale	Mme GROSSO Jeannine
	Déléguée de l'administration	Mme TORRE Yvette
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. RAMI Gérard
Sainte-Agnès	Conseillère municipale	Mme HUGON Marie Claire
	Déléguée de l'administration	Mme LAMOUREUX ép. CABET Nicole
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. CABET Jean
Saorge	Conseillère municipale	Mme TOESCA Aline
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme DE ZANET Nicole
	Déléguée de l'administration suppléante	Mme GHIGLIONE Laure
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme FRACASSI Marie-Antoinette

Commune	Qualité	NOM Prénom
Sauze	Délégué de l'administration	M. NOEL Guy
	Conseiller municipal	M. MESCATULLO Michel
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme RAVEL Nicole
Sigale	Conseiller municipal	M. EL MERINI Amine
	Déléguée de l'administration	Mme GIOANNI Isabelle
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. CHAIX Gilbert
Thiéry	Conseillère municipale	Mme BARANI Sylvie
	Délégué de l'administration titulaire	M. ALVAREZ Roland
	Délégué de l'administration suppléant	M. AUBERT Jean-Marie
	Déléguée de l'administration suppléante	M. VERANY Anne-Marie
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme AUBERT ép. ICARDO Danièle
Toudon	Conseiller municipal	M. TEILLAS Daniel
	Délégué de l'administration	M. ALZIARY Gérard
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme Lucienne RENZACCI ép. BRUN
Touët-de-l'Escarène	Conseillère municipale	Mme BARSOTTI Céline
	Délégué de l'administration titulaire	M. GROPELLI Joseph
	Délégué de l'administration suppléant	M. MEZZINA Alain
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. GANTELME Christian
Touët-sur-Var	Conseillère municipale	Mme SALINAS Sandrine
	Déléguée de l'administration	Mme MARTINEZ Michèle
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme MARTINI ép. LANOT Christine

Commune	Qualité	NOM Prénom
Tour-sur-Tinée (La)	Conseiller municipal	M. DESSENANTE Niels
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme Magali FISCHMANN
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme MERLO Sandrine
Tourette-du-Château	Conseillère municipale	Mme SOLER-SARTORI Sonia
	Déléguée de l'administration	Mme GIACALONE épouse PAILLON Albertine
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme VIAL Marcelle
Tournefort	Conseillère municipale	Mme BIANCHI ép. NICOLAOU Béatrice
	Déléguée de l'administration	Mme GRISONI MEMMOLO Sandra
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme ALLASIA ép. SCANELLA Josette
Utelle	Conseiller municipal	M. VOISIN Stéphane
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. VINSOT Thierry
	Délégué de l'administration	M. MALHACHE Marcel
Valdeblore	Conseiller municipal titulaire	M. MAGNANI Gilles
	Conseillère municipale suppléante	Mme RESMOND ép. HOUZÉ Dominique
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme ROFFINO ép. GARINO Éliane
	Déléguée de l'administration suppléante	Mme GIORSETTI ép. ROFFINO Danielle
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	M. CASTELLI ép. FERRIER Jocelyne
Venanson	Conseiller municipal	M. BELTRAMONE Désiré
	Délégué de l'administration	M. PLENT Julien
	Délégué de l'administration suppléant	M. LAMAS Olivier
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. D'AMATO Pierre
Villars-sur-Var	Conseiller municipal	M. BONHEUR Gratien
	Déléguée de l'administration	Mme CHAMPOUSSIN Aïda
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. BEJOT Pierre-Louis
Villeneuve-d'Entraunes	Conseillère municipale	Mme GILLI Jenny
	Délégué de l'administration	M. GINESY Gérard
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme DURANDY Sabine



Commune	Qualité	NOM Prénom
Aspremont	Conseiller municipal liste 1	M. BARBIER Olivier
	Conseiller municipal liste 1	M. MERCIER Thierry
	Conseillère municipale liste 1	Mme VONNER Isabelle
	Conseillère municipale liste 2	Mme ASSO CHARNET Geneviève
	Conseiller municipal liste 3	Mme GIGNOUX Laure
Beaulieu-sur-Mer	Conseiller municipal liste 1	M. LOBACCARO Michel
	Conseillère municipale liste 1	Mme LEBRUN Carolle
	Conseillère municipale liste 1	Mme MARC Charlotte
	Conseillère municipale liste 2	Mme SYLVESTRE Marie-Anne
	Conseillère municipale liste 2	Mme POTFER née PIRON Jacqueline
Beausoleil	Conseiller municipal titulaire liste 1	M. SCAVARDA Gérard
	Conseiller municipal titulaire liste 1	M. CANESTRIER Jacques
	Conseiller municipal titulaire liste 1	M. ROSSI Georges
	Conseiller municipal titulaire liste 2	M. MANFREDI Stéphane
	Conseillère municipale titulaire liste 2	Mme MATHIEU Christine
	Conseillère municipale suppléante liste 1	Mme AVRAMOVIC Elena
	Conseillère municipale suppléante liste 1	Mme KURUSAMY Pavithra
	Conseillère municipale suppléante liste 1	Mme VIETTI Vanessa
	Conseiller municipal liste suppléant liste 2	M. BELLA Lucien
Conseillère municipale suppléante liste 2	Mme CAVALLERE-MANFREDI Sandrine	
Breil-sur-Roya	Conseillère municipale liste 1	Mme BOETTI Karine
	Conseiller municipal liste 1	M. FRECOURT Francis
	Conseiller municipal liste 1	M. LEFEBVRE Renaud
	Conseiller municipal liste 2	M. BRAUN Michel
	Conseillère municipale liste 2	Mme GASTALDI née CAMOUS Danielle

Commune	Qualité	NOM Prénom
Cap-d'Ail	Conseiller municipal titulaire liste 1	M. MALLEA André
	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme GUASCO Virginie
	Conseiller municipal titulaire liste 1	M. QUARANTA Mathieu
	Conseiller municipal titulaire liste 2	M. POMMERET Romain
	Conseiller municipal titulaire liste 2	M. ROSELLINI Michaël
Castellar	Conseiller municipal liste 1	M. GARRAFFO Rodolphe
	Conseillère municipale liste 1	Mme ALBIN Annie
	Conseiller municipal liste 1	M. LEONET Hervé
	Conseillère municipale liste 2	Mme SPRANGER Christine
	Conseiller municipal liste 2	Mme ALMEIDA épouse LE GUILLAN Stéphanie
Colomars	Conseillère municipale liste 1	M. PALLANCA Andrée
	Conseiller municipal liste 1	M. CHASSIER Dominique
	Conseillère municipale liste 1	M. BRAQUET Martine
	Conseiller municipal liste 2	M. ROLLANT Marcel
	Conseillère municipale liste 2	M. GIRAUD Edith
Contes	Conseiller municipal liste 1	M. FORET Eric
	Conseiller municipal liste 1	M. CAMOUS Gilbert
	Conseiller municipal liste 1	M. CELESCHI Dominique
	Conseillère municipale liste 2	Mme WOIGNIER Kareen
	Conseiller municipal liste 3	M. CERAGIOLI Christophe
Drap	Conseiller municipal liste 1	M. MONTCOUQUIOL Jean-Pierre
	Conseillère municipale liste 1	Mme DIVRY Sabrina
	Conseillère municipale liste 1	Mme DIGANI Nathalie
	Conseiller municipal liste 2	M. JANIN Philippe
	Conseillère municipale liste 2	Mme THOMERET Maëva

Commune	Qualité	NOM Prénom
Falicon	Conseillère municipale liste 1	Mme ALBERT Angélique
	Conseillère municipale liste 1	Mme MILLET ép. VAL Nicole
	Conseiller municipal liste 1	M. MANASSERO Denis
	Conseiller municipal liste 2	M. TORDO Michel
	Conseillère municipale liste 2	Mme GIUGLARIS Aude
Gorbio	Conseiller municipal liste 1	Mme TALIERCIO Dominique
	Conseillère municipale liste 1	Mme CATENA Mylène
	Conseiller municipal liste 1	M. GAUTIER Kevin
	Conseiller municipal liste 2	M. PASTOR Fabrice
	Conseillère municipale liste 2	Mme VIALE Véronique
Lantosque	Conseillère municipale liste 1	Mme THAON ép. DUCHEMIN Marie-Claude
	Conseillère municipale liste 1	Mme SOVIERI ép. ALLARI Véronique
	Conseiller municipal liste 1	M. BATAIL-DALLONI Jérémy
	Conseiller municipal liste 2	M. MARTEL Alain
	Conseiller municipal liste 2	M. GRAGLIA Georges
Menton	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme ALMONTE Isabelle
	Conseiller municipal titulaire liste 1	M. RAVIER Emmanuel
	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme ARTIERI Dominique
	Conseiller municipal titulaire liste 2	M. GIACOMAZZI Serge
	Conseillère municipale titulaire liste 3	Mme VERAN Pascale
	Conseillère municipale suppléante liste 1	Mme MACARI Julie
	Conseillère municipale suppléante liste 1	M. NICOLAÏ Dominique
	Conseiller municipal suppléant liste 1	M. VIALONGA Hervé
	Conseillère municipale suppléante liste 2	Mme BINEAU Gabrielle
Conseiller municipal suppléant liste 3	M. MALVAULT Anthony	

Commune	Qualité	NOM Prénom
Nice	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme LELLOUCHE Marie-Claire
	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme MARTINON Martine
	Conseiller municipal titulaire liste 1	M. CAËL Hervé
	Conseiller municipal titulaire liste 2	M. MOUCHEBOEUF Jean
	Conseiller municipal titulaire liste 3	M. PICARD Jean-Christophe
	Conseiller municipal suppléant liste 2	M. SCEMAMA Philippe
Puget-Théniers	Conseiller municipale titulaire liste 1	M. MICOL Gérard
	Conseiller municipale titulaire liste 1	M. DOGREY Christian
	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme DURAND Isabelle
	Conseillère municipale liste 2	Mme LORENZINI Corinne
	Conseillère municipale liste 3	M. MARTIN Serge
	Conseiller municipal suppléant liste 1	M. NAISONDARD Jérôme
Roquebrune-Cap-Martin	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme TROMPETTE née PILLET Annick
	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme MAKEIEFF ZUNINO née ZUNINO Maryline
	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme COHEN-TANOUDJI née BOUCARD Bettina
	Conseiller municipal titulaire liste 2	M. BEDOUR Xavier
	Conseillère municipale titulaire liste 3	Mme VANDEPITTE Sabine
	Conseiller municipal suppléant liste 1	Mme ZANA née AMBROGGI Patricia
	Conseillère municipale suppléante liste 1	Mme BELLAVEGLIA Paola
	Conseiller municipal suppléant liste 1	M. MONNI Valéry
	Conseiller municipal suppléant liste 2	M. CONTESSE Guillaume
	Conseiller municipal suppléant liste 3	M. FURLAN Gilbert

Commune	Qualité	NOM Prénom
Saint-André-de-la-Roche	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme SCOTTO Christiane
	Conseiller municipal titulaire liste 1	M. TETRON PELTIER Hervé
	Conseiller municipal titulaire liste 1	M. PEIRANO Franck
	Conseiller municipal suppléant liste 1	M. BRUZZESE Francesco
	Conseillère municipale titulaire liste 2	Mme BENAYOUNE ép. DEREDEL Audrey
	Conseiller municipal titulaire liste 2	M. GAROFOLO Sébastien
Saint-Martin-Vésubie	Conseiller municipal liste 1	M. AIRAUT Christian
	Conseiller municipal liste 1	M. AIRAUT André-Ange
	Conseillère municipale liste 1	Mme LAFORET ép. DUC Colette
	Conseiller municipal liste 2	M. BEUNARD Thierry
	Conseillère municipal liste 2	Mme RIFFE ép. LAURENS Michèle
Sospel	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme DANIEL ép. RAIBAUT Nicole
	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme LONGO ép. CHAVONET Martine
	Conseiller municipal titulaire liste 1	M. CHAMPOUSSIN Michel
	Conseiller municipal titulaire liste 2	M. PÉGLION Jean-Pierre
	Conseiller municipal titulaire liste 2	M. GRIMONT Thierry
	Conseillère municipale suppléante liste 1	Mme OUNIS VANPOUCHE Khédidja
	Conseillère municipale suppléante liste 1	Mme PIGERRE ép. GIRAUD Laurence
	Conseiller municipal suppléant liste 1	M. BLANSCHÉ Cyril
	Conseillère municipale suppléante liste 2	Mme SCOTTO-LOMASSÈSE Brigitte
Conseillère municipale suppléante liste 2	Mme CAMOSSETTA-MUNOZ Éliane	

Commune	Qualité	NOM Prénom
Tende	Conseillère municipale liste 1	Mme DALMASSO Marylène
	Conseiller municipal liste 1	M. QUERCIA Jean-Charles
	Conseillère municipale liste 1	Mme SERRATORE CARBONI Marguerite
	Conseillère municipale liste 2	Mme FERRARI Elise
	Conseillère municipale liste 3	Mme ALUNNO Patricia
Tourrette-Levens	Conseillère municipale liste 1	Mme BAILET Magali
	Conseillère municipale liste 1	Mme PICHON ép. GIUDICELLI Anne-Marie
	Conseiller municipal liste 1	M. CAMPOVERDE Alexandre
	Conseiller municipal liste 2	Mme GILARDI ép. COMPARETTO Véronique
	Conseiller municipal liste 2	M. COMPARETTO Georges
Trinité (La)	Conseiller municipal liste 1	M. BISCH Jacques
	Conseillère municipale liste 1	Mme DYOT Noëlle
	Conseiller municipal liste 1	M. BONNAFOUX Fabien
	Conseiller municipal liste 2	M. FORT Jean-Marie
	Conseillère municipale liste 3	Mme LECLERC ép. ESCALIER Virginie
Turbie (La)	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme TAPIERO Brigitte
	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme ALBERTINI Brigitte
	Conseillère municipale titulaire liste 1	Mme CHIBANE Laure
	Conseillère municipale liste 2	Mme KERAUDREN Bernadette
	Conseillère municipale liste 2	M. GISPALOU Jean-Philippe
	Conseillère municipale liste 1 suppléante	Mme RAYNAUD GRITELLA Christine
	Conseillère municipale liste 1 suppléante	Mme BARRA Catherine
	Conseiller municipal liste 1 suppléant	M. MATZ Philippe
Villefranche-sur-Mer	Conseiller municipal liste 1	M. RIGUCCI Charles
	Conseiller municipal liste 1	M. CONTE Richard
	Conseillère municipale liste 1	Mme PIEFFORT Nicole
	Conseillère municipale liste 2	Mme BEUIL Caroline
	Conseiller municipal liste 2	Mme MARCHESSOU Gisèle



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale de  
l'aviation civile  
Direction de la sécurité de l'aviation  
civile sud-est  
Délégation côte d'azur – Division  
sûreté**

Nice, le 14/11/2023

---

**Arrêté préfectoral n° 2023/ 983 portant modification aux mesures de  
police applicables sur l'aérodrome de Nice Côte-d'Azur**

---

**Le Préfet des Alpes-Maritimes  
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°74-78 du 1er février 1974 relatif aux attributions des préfets en matière de maintien de l'ordre sur certains aérodromes ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de monsieur Benoît HUBER en qualité de Directeur de cabinet du Prefet des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/1176 du 30 novembre 2021 relatif aux mesures de police applicables sur l'aéroport de Nice Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable de la directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est en date du 23 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la directrice départementale de la police aux frontières des Alpes Maritimes en date du 24 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la gendarmerie des transports aériens en date du 23 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des douanes en date du 24 octobre 2023 ;

Considérant le plan de renouvellement des clôtures frontières de l'aérodrome de Nice présenté en COS le 24 juillet 2020 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes Maritimes,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

La frontière entre la Zone Côté Ville (ZCV) et la Zone Côté Piste (ZCP) de l'aérodrome de Nice est modifiée temporairement dans le cadre du remplacement d'une portion de clôture se situant entre la centrale électrique et le parc A.

### **ARTICLE 2 :**

La délimitation entre la ZCP et la ZCV est modifiée conformément aux plans annexés au présent arrêté (annexes 1 et 2) **du 20 novembre 2023 au 22 décembre 2023.**

### **ARTICLE 3 :**

Une clôture temporaire est installée permettant de réaliser la dépose de l'ancienne clôture et la construction de la nouvelle en ZCP.

Le 13 novembre 2023, un agent de sureté itinérant s'assure de l'étanchéité de la clôture temporaire ainsi que de la fouille de la zone basculant temporairement en ZCP. La clôture temporaire devient alors frontière.

A l'issue des travaux le 22 décembre 2023 et au préalable du retour de la frontière sur son positionnement initial, un agent de sureté procède à la vérification de l'étanchéité de la nouvelle clôture.

### **ARTICLE 4 :**

Toutes les mesures générales applicables sur l'aérodrome de Nice Côte d'Azur prévues par l'arrêté n°2021/1176 du 30 novembre 2021 demeurent applicables.



## **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire, dans le délai de deux mois, l'objet d'un recours administratif à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture :

- soit un recours gracieux adressé à M. le préfet des Alpes-Maritimes – centre administratif départemental – 147 boulevard du Mercantour – 06286 Nice cedex 3 ;

- soit un recours hiérarchique adressé à M. le ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris ;

- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (18 avenue des Fleurs 06000 Nice) ou via l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **ARTICLE 6 :**

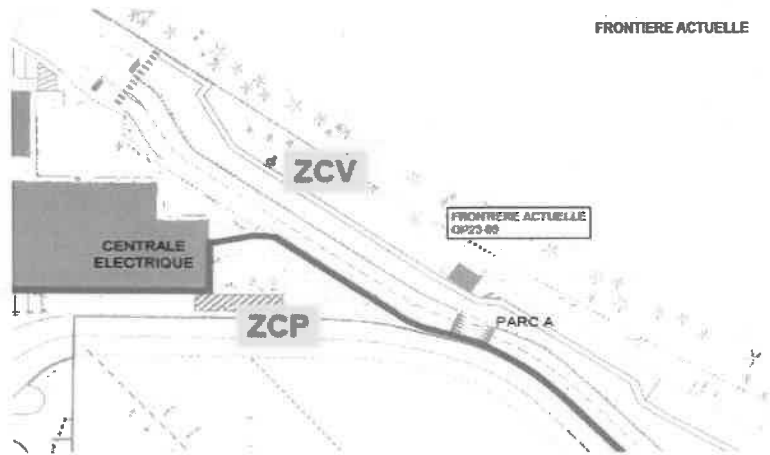
Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, le délégué Côte d'Azur de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, la commandante de la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Nice, la directrice départementale de la police aux frontières, le directeur régional des douanes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes et affiché dans l'enceinte de l'aérodrome de Nice Côte d'Azur.

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
DS 4306

  
Benoît HUBER

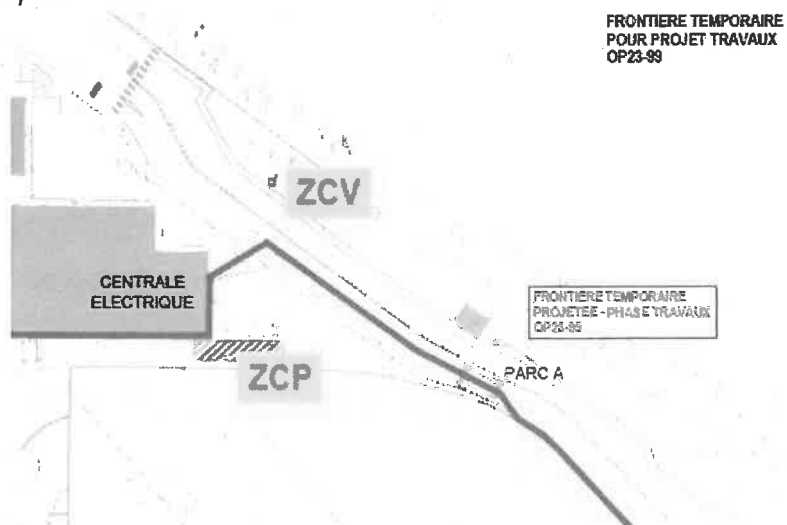
Annexe 1 :

Situation actuelle



Annexe 2 :

Positionnement temporaire de la clôture du 13/11 au 22/12



S O M M A I R E

D.D.I.....	2
D.D.T.M.....	2
Circulation routiere - Temporaire.....	2
AP 2023.167 RCM A8 Tunnels de l Arme et de Ricard Sud.....	2
AP 2023.174 Nice A8 Bretelle sortie 51.1.....	5
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	8
Direction des Securites.....	8
Securite Secours.....	8
AP 2023.979 SIVOM Val de Banquiere renouv. Hab.....	8
Direction Elections et Legalite.....	12
Elections.....	12
Arrond. Nice mbres com.controle listes electorales annexes.....	12
Services Deconcentres de l'Etat.....	31
DSAC Sud Est.....	31
Surete portuaire aeroporturaire.....	31
AP 2023.983 ANCA Mesures police modif.....	31

## Index Alphabétique

AP 2023.167 RCM A8 Tunnels de l Arme et de Ricard Sud.....	2
AP 2023.174 Nice A8 Bretelle sortie 51.1.....	5
AP 2023.979 SIVOM Val de Banquiere renouv. Hab.....	8
AP 2023.983 ANCA Mesures police modif.....	31
Arrond. Nice mbres com.controle listes electorales annexes.....	12
D.D.T.M.....	2
DSAC Sud Est.....	31
Direction Elections et Legalite.....	12
Direction des Securites.....	8
D.D.I.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	8
Services Deconcentres de l'Etat.....	31